



droits en garde à vue d'un suspect

Par **noah22**, le **29/11/2021** à **14:40**

j'ai été mis en garde à vue le 11 août 2021 pour des faits de vols avec circonstances aggravantes sur mon ex copine. Avec mon grand frère j'ai été placé en garde à vue lorsque les policiers m'ont cités mes droits.

Auquelle j'ai répondu aque je voulais voir un médecin car j'avais des lésions sur les paumes et je tenais à ce que se soit attesté par un médecin et également contacter mon avocate. J'ai demandé ces deux choses qui ne m'ont aucunnement été accordé donc je voulais savoir ce que je pourrais faire car il y a un jugement le 08/04/2022 et je veux savoir si je peux inclure cela dans ma défense ?

Cordialement

Par **Marck.ESP**, le **29/11/2021** à **16:42**

BONJOUR et merci de respecter les CGU du site.

Si cela n'a pas de rapport avec les faits qui vous sont reprochés, ce ne sera pas retenu dans le cadre de votre défense.

Parlez en à votre avocat.